



## Modification du contrat de travail en arret maladie ??

Par **corinned81**, le 17/11/2009 à 12:40

Bonjour à tous, pour faire bref : j'avais un contrat de travail à temps plein et je suis en maladie et affection de longue durée depuis le 08 decembre 2008. Lorsque j'ai émis le souhait de reprendre mon activité mon employeur m'as envoyer une modification de mon contrat de travail ou je passe à 25H et doit me rendre à plus d'une heure de route de chez moi dans un autre département. Comme j'étais en arrêt maladie j'ai pas donner suite et poursuivie mes arrêts et donc pas signer cet avenant. Ici (sur ce forum) on m'as répondu : pas de signature = pas de contrat ! Hors ce jour je demande à mon employeur d'envisager ma reprise à mi-temps thérapeutique et voici sa réponde :

**le poste que tu as es changé Coco**

**tu as reçu un avenant de contrat de travail que tu n'as pas refusé**

**la non signature vaut acceptation**

**L'avenant a été fait aussi avec l'aval de l'inspecteur du travail dans dépend l'asso, on ne l'a pas fait comme ca ttes seules.**

**En arrêt maladie ou pas ca changait rien.**

**On ne veut pas te nuire, on a voulu faire les choses dans le cadre légal.**

**Le poste est basée à Toulouse à la maison des associations sur un contrat de 25H/semaine**

**on ne reviendra pas dessus**

**je doute que ce soit envisagable avec les aller-retour à faire en voiture tous les jours. c'est à toi de voir ?**

**Le médecin va déclarer une inaptitude au poste vu son dos et le transport à mon avis???**

**Ton doc traitant t'a t il fait une demande d'invalidité ?**

**Tu me donnes ton tél si tu veux que je t'appelle pour en parler ?**

**ce sera mieux d'en discuter de vive voix.**

**On peut voir pour trouver une solution qui conviendrait à tout le monde**

Mon avenant est-il même non signé valable ? j'aurais besoin d'une réponse précise avec texte de loi si possible, je craind fort que tout ceci se finisse au tribunal :-((

Merci à tous

Corinne